

Projets de Développement Social et Culturel (PDSC)

C'EST QUOI ?

L'aide aux Projets de Développement Social et Culturel est un accompagnement technique et financier du Département de la Gironde aux projets culturels des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion [MDSI].

POUR QUI ?

Personnes et familles accompagnées par les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion.

OBJECTIF DE L'ACTION

- ✓ Pour les personnes accompagnées :
 - Participation à la vie culturelle locale
 - Autonomisation, valorisation, mobilisation, socialisation
 - Évolution des relations avec les travailleurs sociaux qui les accompagnent
- ✓ Pour les travailleurs sociaux :
 - Evolution des pratiques professionnelles, diversification des modes de rencontres avec les personnes accompagnées.
- ✓ Pour les partenaires culturels :
 - Développement de la médiation culturelle, co-construction des projets, ouverture à plusieurs champs et partenaires culturels, travail en réseau.
 - Développement d'un mode de co-construction des projets (habitants, MDSI, acteurs culturels) autour des enjeux sociaux et culturels dans la durée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les projets de développement social et culturel sont des projets annuels ou bi-annuels, co-construits par une MDSI et un partenaire culturel. Ils sont construits autour d'ateliers de pratiques artistiques. Ils doivent être ouverts sur les ressources locales. Des visites, sorties à des spectacles ou rencontres peuvent être organisées autour des ateliers. Ils concernent tous les champs culturels : arts de la scène, arts visuels, écriture – lecture, mémoire – patrimoine, paysage – cadre de vie – architecture.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- ✓ Une structure culturelle (service de collectivité, association...) ou un artiste doit être référent de l'ensemble du projet. Les projets qui ne sont pas co-construits avec un acteur culturel référent ne seront pas retenus.
- ✓ Co-construction du projet par la MDSI et ce partenaire culturel avec les usagers et des partenaires sociaux.
- ✓ Intervenants culturels et artistiques connaissant la médiation culturelle et engagés dans une démarche de création.
- ✓ Élaboration du projet avec une ou plusieurs ressources du Département (IDDAC, Artothèque Départementale, Domaine gallo-romain de Plassac, Archives Départementales, Bibliothèque Départementale de Prêt...) ou adossé à des actions soutenues par le Département sur les territoires.

- ✓ Implication des usagers des MDSI dans le projet.
- ✓ Ouverture du projet à des personnes qui ne sont pas usagers de la MDSI (famille, voisins...) même si elles ne peuvent pas bénéficier d'un accompagnement financier.
- ✓ Projet partagé par une équipe au sein de la MDSI et moyens humains adaptés au projet.
- ✓ Faisabilité budgétaire du projet, participation d'autres partenaires financiers, valorisation d'apports autres que financiers, mutualisations...
- ✓ Usage du numérique dans le projet (blog, film, recherches...)

FINANCEMENT

Le soutien financier aux projets retenus relève des crédits des politiques sociales – [Direction des Interventions et du Développement Social (DIDS)] et culturelles [(Direction de la Communication et de la Citoyenneté, (DCC), iddac) du Département.

L'aide est plafonnée à 900 € par projet :

- 500€ de la DCC pour la billetterie et, éventuellement, d'autres prestations culturelles
- 400 € de la DIDS pour des ateliers et, éventuellement, d'autres prestations.

Les dépenses de billetterie sont plafonnées à un montant maximum de 300€ par facture, pour des sorties dont le prix unitaire du billet ne dépasse pas 20€.

Les éventuels surcoûts des projets culturels mis en place à partir des propositions mutualisées du réseau des scènes partenaires, seront directement pris en charge par l'iddac. Par ailleurs, l'iddac pourra intervenir au cas par cas sur des expérimentations entrant dans le cadre de son champ de mission.

→ D'autres partenariats financiers ou apports en nature doivent être recherchés.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les éléments à fournir pour le dépôt d'un projet sont :

- La lettre de motivation co-signée par la MDSI et le partenaire culturel
- Les objectifs du projet
- La description des actions envisagées et le calendrier
- La présentation des partenaires en indiquant les référents du projet dans chaque structure partenaire
- Le budget prévisionnel
- La méthode d'évaluation du projet

→ Le dossier doit être transmis au moins deux mois avant le début du projet

VALIDATION DES PROJETS

La sélection des projets sera effectuée conjointement par la DIDS, la DCC et l'IDDAC. Lors de ces commissions de sélection, les représentants des MDSI et leurs partenaires culturels présenteront leur projet. Il n'y aura pas plus d'un projet par MDSI soutenu par le Département chaque année. Le nombre de projets à accompagner sera défini chaque année en fonction des moyens humains et financiers du Département et de l'IDDAC.

CALENDRIER

Appel à projet en début d'année civile, suivi de commissions de sélection

OUTILS/RESSOURCES

L'accompagnement par les ressources culturelles du Département est lié à la nature des projets : DCC (Artothèque, Scènes d'été, Domaine de Plassac...), IDDAC, Archives Départementales, Bibliothèque Départementale de Prêt.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PAR LE DÉPARTEMENT

Un groupe de travail composé de représentants de la DIDS, de la DCC et de l'IDDAC pourra apporter un accompagnement personnalisé aux MDSI qui souhaitent construire un projet ou qui ont déposé un projet (mise en lien avec des ressources locales ou départementales, orientation...).

Trois journées de regroupement seront organisées chaque année :

- Une journée de rentrée, en automne, sur les perspectives des PDSC
- Une journée d'échanges et de formation pour les MDSI et les partenaires culturels
- Une journée de bilan et restitution des projets menés dans l'année

→ Des sessions d'accompagnement pourront être organisées par ateliers inter-MDSI, notamment sur des sujets techniques (réalisation de supports, de vidéos, etc.).

PILOTAGE DEPARTEMENTAL

Directions des Interventions et du Développement Social (DIDS), Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC), Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC).

IMPLICATION DE L'IDDAC

Ressource artistique et accompagnement technique. Intervention financière possible lorsque le projet s'adosse à un projet artistique co-construit avec l'IDDAC et les acteurs culturels du réseau médiation.

CONTACTS

IDDAC – Pôle médiation

Christine Treille, Responsable Médiation artistique et culturelle - 05 56 17 36 13

mediation@iddac.net

Département de la Gironde / personnes ressources

Directions des Interventions et du Développement Social (DIDS)

Nicole Ouvrard, Conseillère Technique Prévention - 05 56 99 33 33, poste 6402

n.ouvrard@gironde.fr

Vincent Michaud, Chargé de mission sur la médiation et la coordination des PDSC
06 23 19 08 70 / coordinationpdc@gmail.com

Département de la Gironde / Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC)

Myrlène Sarrazin, chef de projet Médiation culturelle et numérique, Pilotage volet culture et social - 05 56 99 35 96 // m.sarrazin@gironde.fr